

jouan. Nous , vos esclaves , avons toujours reçu la loi de votre puissant empire : telle a été jusqu'à présent notre coutume constante. Mais maintenant la cavalerie des Jouan-jouan vient jusqu'aux portes de notre capitale. Vos esclaves ont rassemblé des troupes pour leur résister; et ce que nous venons demander, ce sont des secours, que nous espérons obtenir de vous. » Hian-tsou fit assembler ses ministres, et soumit à leurs délibérations la demande des habitans de Iu-thian. Les ministres, après avoir délibéré, dirent à l'empereur, dans une représentation, que Iu-thian était éloigné de la capitale de quelques milliers de li; que les Jouan-jouan, gens d'un naturel sauvage et peu exercés dans l'art de la guerre, ne pourraient prendre la ville, parce qu'avant de s'en emparer il faudrait en faire le siège; et que quand on enverrait un général, il ne pourrait arriver à temps. L'empereur fit connaître à l'ambassade la délibération de ses ministres; et comme il partageait leur opinion, il donna un décret où il disait : « En acceptant l'empire, mon désir a été que tous les pays de l'univers fussent en paix; je souhaiterais vous aider dans votre affliction; mais l'éloignement de votre pays rendrait une expé-